



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS ACCORDE UN ALLEGEMENT DE DETTE A LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCÉE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTES

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris ont rencontré les représentants du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau le 10 mai 2011 et ont convenu d'une annulation de dette à la suite de l'atteinte par ce pays du Point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée) le 16 décembre 2010.

Les créanciers du Club de Paris ont noté la détermination de la République de Guinée-Bissau à continuer à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

Afin de contribuer à la restauration de la soutenabilité de la dette de la République de Guinée-Bissau, ils ont décidé d'annuler 256 millions de dollars en valeur nominale, ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTTE. Les créanciers se sont également engagés à titre bilatéral à annuler 27 millions de dollars.

La République de Guinée-Bissau s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour financer les objectifs prioritaires (santé, éducation et infrastructures de base) identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Les créanciers ont salué et encouragé les autorités de la République du Guinée-Bissau dans leur engagement à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs (notamment des pays créanciers non membres du Club de Paris).

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de la République du Guinée-Bissau étaient les représentants des Gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants des gouvernements du Brésil, du Japon, de la Norvège et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que du Fonds Monétaire International (FMI), de l'Association Internationale pour le Développement (AID) et du Secrétariat de la CNUCED.

3. La délégation de la République du Guinée-Bissau était conduite par M. José Mário VAZ, Ministre des Finances. La réunion était présidée par M. Rémy RIOUX, Vice-Président du Club de Paris, Sous-directeur à la Direction Générale du Trésor au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie français.

Notes techniques

1. Le programme économique de la République du Guinée-Bissau est soutenu par un arrangement de trois ans au titre de la Facilité de Crédit Elargi approuvé par le Fonds Monétaire International le 7 mai 2010.

2. La dette extérieure publique de la République du Guinée-Bissau était estimée à 1,07 milliards de dollars fin 2009 (source : rapports FMI et AID). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée à 285 millions de dollars au 1^{er} décembre 2010 (source : Club de Paris).

3. Les prêts de l'Union européenne administrés par l'AID sont inclus dans ce traitement.